

Démarche : Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val de Loire

Organisme : SREAR DRAAF Centre-Val de Loire

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cet appel à projets vise à soutenir la remobilisation et la modernisation d'ouvrages hydrauliques existants et le développement de nouveaux projets dans le respect de l'équilibre des usages, des écosystèmes et des objectifs du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de la planification écologique annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023. La reconduction de cet appel à projets en 2025 fait suite aux annonces de la ministre en charge de l'agriculture lors de sa visite en région PACA le 18 juillet dernier.

La présente démarche ne concerne que des projets d'investissements situés dans la région Centre-Val de Loire

Appel à projets

Pour toute information complémentaire, ****l'appel à projets**** sur lequel est basé cette démarche est disponible en téléchargement ci-dessous.

L'appel à projet est ouvert du 01/09/2025 au 10/10/2025

1. Informations du demandeur

Effectuez-vous cette demande pour vous-même ou pour un bénéficiaire ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ J'effectue cette demande pour moi-même, je suis le demandeur.
- ☐ J'effectue cette démarche pour le compte d'un bénéficiaire, je suis son mandataire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Merci de fournir un justificatif de délégation de signature ou un mandat du représentant légal

Numéro de téléphone de contact :

Numéro de téléphone du mandataire :

Numéro de téléphone du bénéficiaire :

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val d'Loire

Mail du bénéficiaire :

Vous déposez cette demande en tant que ... ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ personne physique

☐ personne morale

Veuillez indiquer l'adresse postale :

Numéro de SIRET du demandeur :

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Effectif de votre structure :

Représentant légal

Le représentant légal de la structure est-il différent de celui déjà indiqué au début du formulaire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

NOM et prénom du représentant légal :

Fonction du représentant légal :

Adresse électronique du représentant légal :

2. Présentation du projet d'investissement

Quel est l'intitulé de votre projet ?

Cet intitulé sera repris pour identifier le projet dans les documents de suivi de l'appel à projets (ex : Modernisation de l'ouvrage XX : remplacement de canalisations et agrandissement).

Quelle est l'adresse du projet ?

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val d'Loire

Veillez choisir le(s) type(s) de projet(s) concerné(s) :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Projet de rénovation, d'extension et d'optimisation de patrimoine hydraulique ou de réseau d'irrigation existant
- ☐ Projet de nouvelles retenues agricoles
- ☐ Projet concernant un stockage ou un réseau associé à la réutilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles-
- ☐ Projet de réalimentation et de stockage en nappes phréatiques
- ☐ Autre type de projet

Merci de décrire le projet en quelques lignes :

Le projet d'investissement est-il exclusivement destiné à l'irrigation agricole ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Veillez indiquer en pourcentage la part du projet qui sera destinée exclusivement à l'irrigation agricole :

Veillez indiquer la part du projet (surfaces agricoles du projet / surface totale du projet) qui sera destinée exclusivement à l'irrigation agricole :

(ex. 90 %)

Combien d'exploitations agricoles sont concernées par ce projet ?

Combien d'hectares (irrigués ou non) de Surface Agricole Utilisée (SAU) sont concernées par le projet ?

Si plusieurs exploitations sont concernées, il s'agit du nombre total.

Quelles sont la(les) culture(s) concerné(s) par le projet ?

Merci de faire la liste des cultures concernées, séparées par une virgule, y compris les cultures fourragères dans le cas d'un élevage

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

Pour qu'un projet soit éligible, il doit obligatoirement commencer après la réception du dossier par l'administration.

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val de Loire

La présentation détaillée du projet doit inclure les éléments suivants :

- Contexte et principaux problèmes rencontrés ;
- Motivation de la démarche ;
- Description de l'infrastructure actuelle et des modifications apportées ;
- Caractéristiques techniques du projet ;
- État des lieux et enjeux du territoire (notamment économiques et environnementaux) ;
- Effets attendus sur le territoire ;
- Plan ou carte de situation du projet indiquant son emplacement.

3. Caractéristiques du projet d'investissement

Précisions relatives au type de projet

Préciser le type de projet :

Votre projet concerne-t-il une version améliorée d'une infrastructure ou d'un élément d'infrastructure dans les zones où la masse d'eau a été qualifiée de moins que bonne pour des raisons liées à la quantité d'eau ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le projet d'investissement concerne-t-il la création ou l'expansion d'une retenue agricole à des fins d'irrigation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

S'agit-il d'une substitution d'un prélèvement en basses eaux par un prélèvement en hautes eaux ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

S'agit-il d'une retenue alimentée par ruissellement des eaux de pluie et déconnectée du réseau hydrographique ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

S'agit-il d'une réutilisation d'eau usées traitées à des fins d'irrigation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

L'investissement conduira-t-il à une augmentation nette de la zone irriguée ou à une augmentation des prélèvements sur une masse d'eau ?

Un investissement conduisant à une augmentation nette de la zone irriguée ayant une incidence sur une masse d'eau ne peut être éligible que si l'état de la masse d'eau n'a pas été qualifié de moins que "bon" pour des raisons quantitatives. Vous pouvez vérifier l'état de la masse d'eau sur laquelle intervient le projet en consultant les cartes sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-masses-d-eau-en-etant-quantitatif-moins-que-a5020.html>

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val de Loire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le projet d'investissement concerne-t-il l'amélioration d'une infrastructure d'irrigation existante ou d'un élément d'infrastructure d'irrigation existante ?

Un investissement dans une version améliorée d'une infrastructure hydraulique d'irrigation existante ou d'un élément d'infrastructure hydraulique d'irrigation existant pourra être considéré comme remplissant les conditions d'éligibilité relatives aux économies d'eau si :

- le projet peut démontrer une économie d'eau potentielle permise par l'investissement d'au moins 5% dans le cas où l'état de la masse d'eau impactée par le projet est qualifié de "bon" et le degré d'efficacité de l'installation existante est élevé ;

- le projet peut démontrer une économie d'eau potentielle permise par l'investissement d'au moins 25% dans le cas où l'état de la masse d'eau impactée par le projet est qualifié de "bon" et le degré d'efficacité de l'installation existante est faible ;

- le projet peut démontrer une économie d'eau potentielle permise par l'investissement d'au moins 25% dans le cas où l'état de la masse d'eau impactée par le projet est qualifié de "moins que bon", quel que soit le degré d'efficacité de l'installation avant investissement.

Vous pouvez vérifier l'état de la masse d'eau sur laquelle intervient le projet en consultant les cartes sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire :

<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-masses-d-eau-en-etant-quantitatif-moins-que-a5020.html>

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Disposez-vous déjà d'une étude d'incidence ou d'une étude d'impact réalisée conformément à la Loi sur l'eau ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ En cours

J'ai pris connaissance dans l'appel à projet de la date limite de soumission de l'analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement

Vous pouvez déposer le dossier et soumettre ensuite cette pièce justificative dans la messagerie de la démarche. Elle doit être soumise au plus tard le 31/10/2025 à la DRAAF Centre-Val de Loire à l'adresse suivante : srear.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative : Etude d'impact ou étude d'incidence du projet sur l'environnement

Pour les projets soumis à la Loi sur l'eau, l'étude d'incidence ou l'étude d'impact qui a été réalisée peut être fournie. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, fournir une analyse environnementale spécifique montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative : Analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement

Pour les projets non soumis à la Loi sur l'eau, une analyse environnementale doit être réalisée.

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val de Loire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative : Evaluation des économies d'eau potentielles que l'investissement devrait permettre

Dans le cadre de l'évaluation ex-ante des économies potentielles qui seront réalisées grâce à l'investissement, le calcul des économies d'eau correspond au rapport entre le volume d'eau prévisionnel économisé et le volume annuel de référence. Le volume annuel de référence est la moyenne des prélèvements des 5 dernières années ou à défaut des dernières années les plus récentes disponibles.

Le projet concerne la réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'irrigation agricoles

Un acte administratif autorisant la réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation agricole vous-a-t-il été délivré ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Quelle est l'administration qui vous a délivré cet acte administratif ?

Informations sur la masse d'eau concernée par le projet

Quel est le nom du cours d'eau ou de la nappe d'eau captée ?

Veuillez indiquer les coordonnées géographiques du point de prélèvement :
(en format "Lambert 93")

Si ce projet n'existait pas, dans quel cours d'eau ou dans quelle nappe l'eau aurait-elle été rejetée ?

Périmètre de la zone irriguée

Combien d'hectares sont irrigables avant la réalisation du projet ?

La surface irrigable correspond aux parcelles équipées d'un système d'irrigation.

Combien d'hectares seront irrigables après la réalisation du projet ?

La surface irrigable correspond aux parcelles équipées d'un système d'irrigation.

Pièces justificatives

Pré-requis : obtention des autorisations administratives nécessaires selon la nature du projet

L'obtention de l'ensemble des autorisations administratives requises est une des conditions pour que le projet puisse être éligible à cet appel à projet.

Vous pouvez finaliser le dépôt du dossier sans ces autorisations, mais le dossier ne sera pas considéré comme complet. Ces autorisations devront être transmises au plus tard le 31/10/2025 à la DRAAF Centre-Val de Loire à l'adresse suivante : srear.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val de Loire
L'obtention de l'ensemble des autorisations requises ne signifie pas que le dossier de demande sera automatiquement éligible.

Avez-vous obtenu une ou plusieurs autorisations administratives parmi la liste ci-dessous ?

Il s'agit de l'autorisation loi sur l'eau, de l'autorisation destruction des espèces protégées, de l'autorisation de défrichement, du permis d'aménager, etc.

Vous pouvez consulter les services de la DRAAF Centre-Val de Loire à l'adresse suivante : srear.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr pour plus d'informations sur les autorisations nécessaires en fonction de votre projet.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Autorisation Loi sur l'eau
- ☐ Autorisation destruction des espèces protégées
- ☐ Autorisation de défrichement
- ☐ Permis d'aménager
- ☐ [Autre]

Pouvez-vous préciser quelles autres autorisations administratives avez-vous reçues ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce(s) justificative(s) : Autorisations administratives au regard du droit applicable au projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Étude préalable proportionnée à l'échelle des travaux envisagés

Pour que le projet soit ****éligible****, le demandeur doit justifier de la réalisation d'une étude préalable en amont du dépôt de sa demande. Cette étude préalable est proportionnée à l'échelle des travaux. Elle doit a minima :

- définir le programme de travaux retenu ;
- contenir les études techniques préalablement réalisées et le cas échéant, leur validation.

L'absence d'étude est toutefois acceptée pour les projets non soumis à une procédure administrative au titre du code de l'environnement, après une analyse au cas par cas menée par la DRAAF Centre-Val de Loire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Document démontrant que le projet d'investissement est compatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE (lorsque ce dernier existe) en vigueur sur le territoire du projet

Cette justification est nécessaire pour que le projet soit ****éligible****.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Evaluation de la contribution du projet aux objectifs environnementaux

Pour être ****éligible****, l'investissement ne doit pas causer de préjudice important à l'environnement. Le projet doit ainsi contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants, et ne causer de préjudice important à aucun d'entre eux :

- l'atténuation du changement climatique
- l'adaptation au changement climatique
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- la prévention et la réduction de la pollution
- la transition vers l'économie circulaire
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val d'

Pour que le projet soit ****éligible****, vous devez fournir une justification de l'existence d'un système de mesure.

Exemple : photo géolocalisée du système de mesure existant, devis relatif à l'achat du système de mesure dans le cadre du projet, document attestant de l'installation d'un système de mesure dans le cadre de l'investissement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : document administratif indiquant le volume annuel prélevé des 5 dernières années ou à défaut, des dernières années les plus récentes disponibles

Par exemple: Déclarations de redevances aux Agence de l'eau, factures de consommation d'eau...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Plan ou carte de localisation des parcelles AVANT l'investissement avec la liste des communes concernées (code INSEE et millésime de référence)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Plan ou carte de localisation des parcelles agricoles équipées d'un système d'irrigation APRÈS l'investissement avec la liste des communes concernées (code INSEE et millésime de référence)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : plan(s) du réseau existant et du réseau à créer

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Document au format libre contenant l'argumentaire permettant d'apprécier les projets au regard des critères de priorité

Ces critères sont définis dans l'appel à projets au chapitre III point 2.5 "Sélection des dossiers de éligibles"

En ce qui concerne les terrains sur lesquels l'implantation est prévue, êtes-vous... ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Propriétaire d'au moins un terrain ?
- ☐ En fermage, bénéficiaire d'une mise à disposition (ou équivalent) d'au moins un terrain ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Attestation de propriété des terrains concernés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : Autorisation du ou des propriétaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pièce justificative : toute autre pièce que le demandeur souhaite fournir à l'appui de sa demande de subvention

4. Dépenses prévisionnelles éligibles au fonds hydraulique

Informations préalables concernant les dépenses prévisionnelles

****Il est fortement recommandé de procéder dans cet ordre : ****

- 1) Télécharger le modèle de récapitulatif détaillé des dépenses ;
- 2) Compléter le fichier. Lorsque vous rentrez des informations chiffrées, certaines champs calculent des sommes automatiquement.
- 3) À l'aide de ces sommes automatiques, compléter les champs.

****Pour en savoir plus sur les modalités et les taux de subvention, cliquez sur le bouton ci-**

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val de Loire :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative : récapitulatif détaillé des dépenses prévisionnelles

Montant prévisionnel des acquisitions foncières (en € HT) :

Montant prévisionnel des investissements matériels éligibles (hors acquisitions foncières) (en € HT) :

Montant prévisionnel des investissements immatériels éligibles (en € HT) :

Total du montant prévisionnel des dépenses éligibles (en € HT) :

5. Devis

Disposez-vous de tous les devis de l'investissement, retenus ou non, détaillés et chiffrés ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces justificatives : tous les devis de l'investissement, retenus ou non, détaillés et chiffrés

Les devis détaillés et chiffrés fournis doivent contenir les informations suivantes :

- Date d'émission du document
- Nom et prénom de la personne physique ou morale qui produit le document ainsi que son numéro de SIRET et son adresse
- Nom et prénom de la personne physique ou morale qui est destinataire du devis ainsi que son adresse
- Nature de la dépense
- Quantité
- Montant H.T. pour chaque type de dépense

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative : tout document attestant pourquoi vous ne disposez pas du nombre de devis requis

Par exemple : chronologie des échanges avec les entreprises, preuves de sollicitation des entreprises, preuves que les entreprises sollicitées ont indiquées qu'elles ne répondraient pas à la demande, etc.

Avez-vous retenu pour tous les chantiers les devis les moins chers ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pourquoi le (ou les) devis les moins chers n'ont-ils pas été retenus ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

6. Plan de financement

Informations préalables concernant le plan de financement

Le plan de financement précise la répartition des soutiens des différents financeurs.

Dans le cas où plusieurs contributeurs financiers participent à la réalisation du projet, une justification est demandée.

Montant prévisionnel d'autofinancement (en € HT) :

Montant prévisionnel des crédits du Ministère de l'Agriculture du présent appel à projets (en € HT) :

Sur certaines dépenses, est-il prévu de faire financer le projet par plusieurs financeurs ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Montant prévisionnel des crédits des autres financeurs publics (en € HT) :

Montant prévisionnel des crédits des financeurs privés (en € HT) :

Coût prévisionnel total du projet (en € HT) :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces justificatives : Documents justifiant la contribution financière des autres financeurs à la réalisation du projet en fonction des dépenses.

Important: Cette aide, accordée par l'État, ne peut pas venir en contrepartie du FEADER dans le cadre d'une aide du Plan stratégique national de la PAC néanmoins pour des raisons qui justifient l'intervention de plusieurs financeurs, l'aide publique accordée par l'État intervient, seule, sur des dépenses spécifiques.

7. Attestations sur l'honneur et engagements du demandeur

Attestations sur l'honneur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif : Attestation sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif : Attestation sur l'honneur d'avoir pris connaissance des engagements en tant que demandeur

8. Coordonnées bancaires et TVA

Appel à projets portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Centre-Val d

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fournir un RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fournir une attestation de non-assujettissement à la TVA

(Cette attestation doit être fournie en cas de non récupération de la TVA)